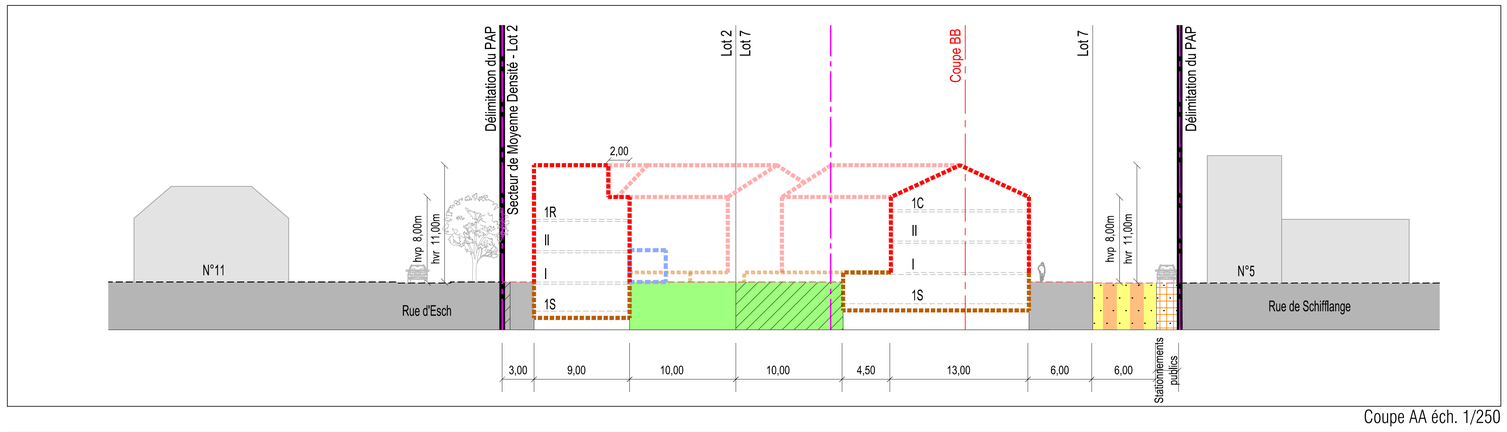

Coupe AA éch. 1/250

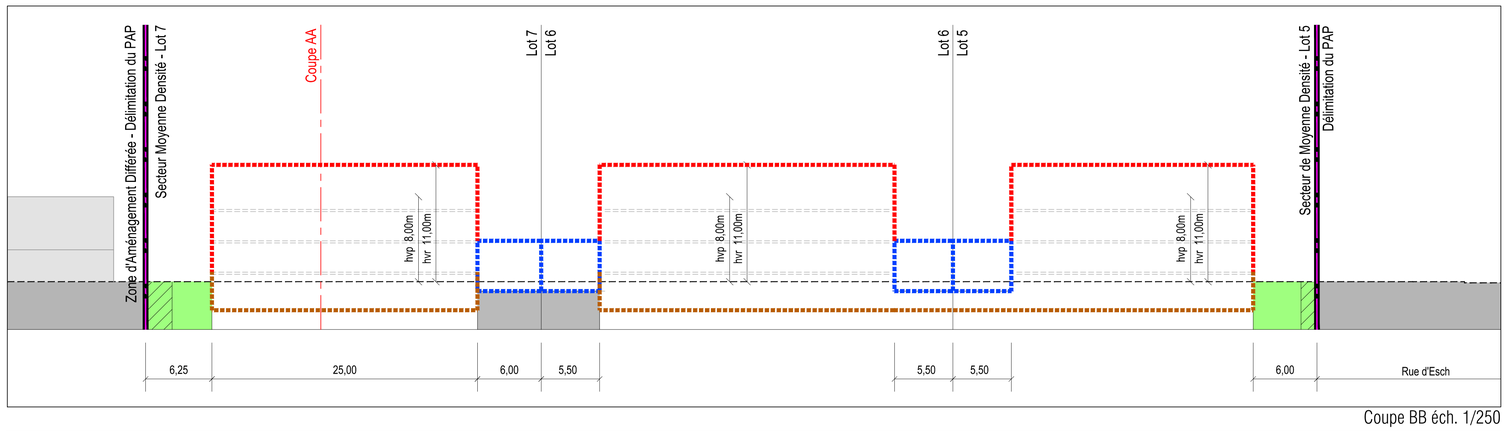

Coupe BB éch. 1/250

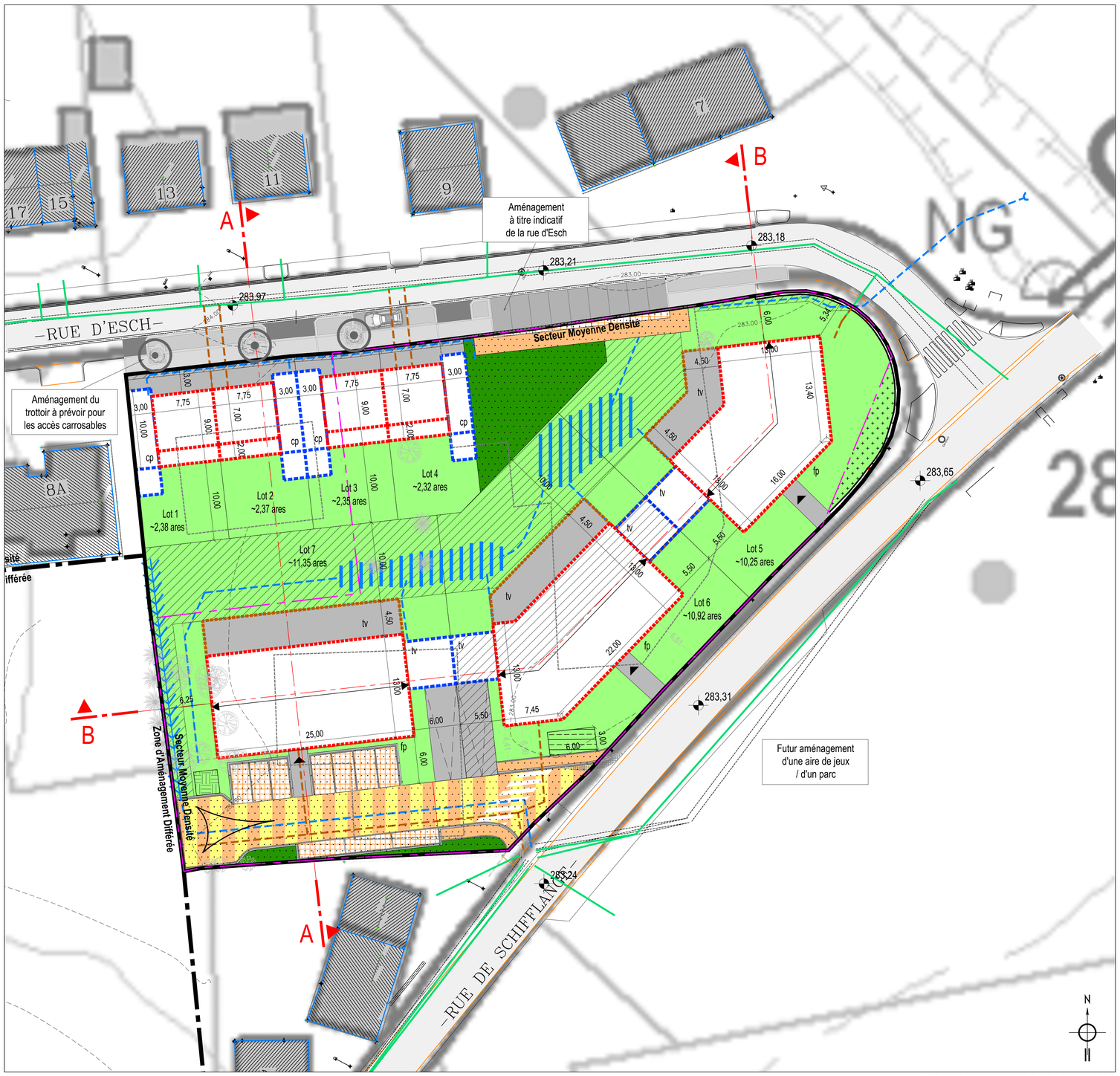

Projet d'Aménagement Particulier 1/250

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

LOT / ILOT				
surface d'emprise au sol (m²)	min	max	min	max
surface du scellement au sol (m²)	max		min	max
type de toiture		max	min	max

surface du lot / de l'îlot (ares) — surface constructible brute(m²) — type et nombre de logements — nombre de niveaux — hauteur de constructions (m) — type, disposition et nombre des constructions

Délimitation du PAP et des zones du PAG

- Délimitation du PAP
- Délimitation des différents zones du PAG

Courbes de niveau

- Terrain existant
- Terrain remodelé

Nombre de niveaux

- I, II, II,... — Nombre de niveaux pleins
- +1, 2, ...R — Nombre d'étages en retrait
- +1, 2, ...C — Nombre de niveaux sous combles
- +1, 2, ...S — Nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur de constructions

- hc - x — Hauteur à la corniche de x mètres
- ha -x — Hauteur à l'acrotère de x mètres
- hf - x — Hauteur au faîte de x mètres

Types, dispositions et nombre des constructions

- x - mi — x maisons isolées
- x - mj — x maisons jumelées
- x - mb — x maisons en bande

Types et nombres de logements

- x - u — x logements de type unifamilial
- x - b — x logements de type bifamilial
- x - c — x logements de type collectif

Formes de toiture

- tp — Toiture plate
- tx (y% - z%) — Toiture à x versants, degré d'inclinaison
- Orientation du faîte

Gabarit des immeubles (plan / coupes)

- Alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- Limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- Alignement obligatoire pour dépendances
- Limites de surfaces constructibles pour dépendances
- Limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- Limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimitation des lots / îlots

- Lot projeté — îlot projeté
- Terrains cédés au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions

- min x% — Pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
- x% y% — Pourcentage minimal et maximal en surface construite brute dédier au logement par construction
- x% — Pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

- Espace vert privé
- Espace vert public
- Aire de jeux ouverte au public
- Espace extérieur pouvant être scellé
- Voie de circulation motorisée
- Espace pouvant être dédié au stationnement
- Chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- Voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murets

- Arbre à moyenne ou haute tige projeté / Arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- Haie projetée / haie à conserver
- Muret projetée / Muret à conserver

Servitudes

- Servitude de type urbanistique
- Servitude écologique
- Servitude de passage
- Elément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques

- Rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
- Canalisation pour eaux pluviales
- Canalisation pour eaux usées
- Fossé ouvert pour eaux pluviales

Indications spécifiques

- Végétation existante
- Limite de propriété existante issue du mesurage cadastral
- Bâti existant
- Canalisation pour eaux pluviales existantes
- Canalisation pour eaux mixtes existantes
- 0,00 — Cotes à respecter
- 0,00 (min xxx) — Cotes à titre indicatif
- hvp - x — Hauteur du dernier niveau volume plein
- hvr - x — Hauteur du dernier niveau volume réduit
- Terrains issus du domaine privé communal et devenant domaine privé
- Zone de stockage poubelle, le jour du ramassage
- 190,00 — Niveau altimétrique issu du levé topographique (+/- 0,50m)
- Accès piéton
- tv — Toiture verte
- Surlargeur en pavés
- Zone de dépôt pour la neige
- Arbre existant à conserver
- fp — Façade principale
- Demi-tour du camion
- tm — Toiture multiple
- cp — Carport

NB: L'emplacement des canalisations est à préciser lors du dossier d'éxécution

Légende type

LOT 1		2,38 ares	
-	80	-	205
80	1-mj	-	1-u
tp	hvp - 8,00 hvr - 11,00	-	II+1R+1S

LOT 2		2,37 ares	
-	80	-	205
80	1-mj	-	1-u
tp	hvp - 8,00 hvr - 11,00	-	II+1R+1S

LOT 3		2,35 ares	
-	80	-	205
80	1-mj	-	1-u
tp	hvp - 8,00 hvr - 11,00	-	II+1R+1S

LOT 4		2,32 ares	
-	80	-	205
80	1-mj	-	1-u
tp	hvp - 8,00 hvr - 11,00	-	II+1R+1S

LOT 5		10,25 ares	
-	327	-	933
384	1-mp	-	7-c
t2 / tm	hvp - 8,00 hvr - 11,00	-	II+1C+1S

LOT 6		10,92 ares	
-	369	-	1015
486	1-mp	-	7-c
t2 / tm	hvp - 8,00 hvr - 11,00	-	II+1C+1S

LOT 7		11,35 ares	
-	350	-	1000
487	1-mp	-	7-c
t2 / tm	hvp - 8,00 hvr - 11,00	-	II+1C+1S

Fond topographique © Origine: Administration du Cadastre et de la Topographie, Droits réservés à l'Etat du Grand Duché de Luxembourg (1993-2001)

DATE	INDICE	MODIFIÉ PAR	VÉRIFIÉ PAR	MODIFICATION
02/05/18	D	MBT	CBA	Adaptations suite remarques architecte AC du 26/04/18
23/03/18	C	MBT	CBA	Adaptations suite nouvelle esquisse architecte AC du 20/03/18
11/12/17	B	MBT	CBA	Modifications réunion AC Mondercange du 11/12/17, courrier POH du 15/11/17 réf TB/PP4477170ISRCA
18/09/17	A	MBT	MRS	Modifications suite réunion AC Mondercange du 14/09/2017

DESSINÉ : Mickaël BURLET — VÉRIFIÉ : Mélodie REIS — CONTRÔLÉ : Marcel HETTO

NOOK SA
36 Rue du Laboratoire
L-1911 Luxembourg

Commune de Mondercange
"Schefflengerwee"
à Pontpierre

Projet d'Aménagement Particulier
Partie graphique

LUXPLAN S.A.
Ingénieurs conseils
P.A.C. 85/87 - BP:108
L - 8303 Capellen
G.-D. de Luxembourg
Tél: (+352) 26 39 0-1
Fax: (+352) 30 56 09
E-mail: luxplan@pt.lu
http://www.luxplan.lu

ÉCHELLE : 1/250
DATE : 07/06/2017
FICHIER : R:\20170157\U_LP_PAP_Am_Schefflengerwee_Mondercange\D_Plans\04_Projet
PLAN N° : 20170157-LP- U001
IND. D